

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1080 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1080

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date de publication
6 juin 1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de Ire classe Farah Sougueh Obsieh, mle 2656, de la ire compagnie de Miälice à Dikhil, est licencié par mesure disciplinaire pour compter du 18 mai 1967. L'intéressé, qui totalisait 5 ans 1 mois 17 jours de services effectifs à la Milice de la C.F.S., étant licencié disciplinairement, ne peut prétendre à aucune indemnité. Les droits à solde, vivres et indemnités de l'intéressé seront liquidés par les soins de l'agent spécial du Cercle de Dikhil. Le Milicien, Farah Sougueh Obsieh sera ravalé des contrôles de la Milice pour compter du +8 mai 1967.